

# ÉLECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'INDRE ET LOIRE

## ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

### AVIS

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture d'Indre et Loire sont à la disposition du public jusqu'au mardi **15 octobre 2024**.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission départementale à y figurer.

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avant le **16 octobre 2024** à :

Madame la présidente  
Commission d'établissement des listes électorales  
Préfecture d'Indre et Loire  
Bureau de la réglementation générales, des élections et des associations  
15 rue Bernard Palissy  
37925 TOURS CEDEX 9